



Vieillir dignement après un parcours de rue, c'est possible !

Face à l'augmentation du nombre de personnes précaires vieillissantes accueillies dans les structures d'hébergement et le logement accompagné, l'Uniopss a conduit, en 2024, une étude afin d'identifier et de proposer des solutions alternatives adaptées. Objectif : accompagner au mieux l'avancée en âge et la perte d'autonomie des personnes concernées.

📅 Publié le 11 avril 2025

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

GRAND ÂGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



De plus en plus de personnes vieillissantes sont accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou présentes dans les logements accompagnés (comme les pensions de famille). Ainsi, en Ile-de-France, 9 % des personnes accueillies dans les structures AHI (accueil, hébergement, insertion) sont en perte d'autonomie¹. De surcroît, pour ces personnes, le vieillissement est souvent précoce du fait de leur parcours de vie.

Ce vieillissement des personnes avec un long parcours à la rue est un phénomène relativement nouveau puisque jusque-là, elles n'atteignaient pas l'âge de la perte d'autonomie. Or, **les structures qui assurent la prise en charge de personnes en situation de précarité ne sont pas toujours adaptées** pour accompagner la perte d'autonomie dignement. 87 % des structures en Ile-de-France qui accueillent des personnes en situation de dépendance indiquent ainsi être en difficulté dans l'accompagnement des personnes, principalement du fait de l'absence de solutions d'orientation².

Face à ces constats, l'Uniopss a mené une étude en 2024, soutenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), afin de **mettre en lumière des expériences innovantes d'accompagnement des personnes précaires vieillissantes** et de formuler des préconisations. L'enjeu étant de parvenir à dépasser les frontières entre le secteur du grand âge et celui de l'hébergement/logement afin de garantir un accompagnement global et de qualité

aux personnes concernées.

Ces préconisations sont articulées autour de **3 axes** : diversifier l'offre des solutions à destination des personnes âgées précaires ; éviter les ruptures de parcours des personnes ; consolider le droit commun qui étaye les personnes âgées précaires.

Pour être mises en œuvre, ces préconisations nécessitent une **mobilisation conjointe des acteurs associatifs, des pouvoirs publics locaux et nationaux.**

Les acteurs associatifs pourraient, par exemple, développer des bonnes pratiques d'interconnaissance, proposer à leurs salariés des formations croisées sur la dépendance pour les acteurs de l'hébergement, sur la précarité pour les acteurs du secteur de l'âge, formaliser des partenariats entre eux (CHRS, pensions de famille, Porteurs d'habitat inclusif, résidences autonomie, Ehpad), ou encore coupler les pensions de famille avec des petites unités de vie et des résidences autonomie.

De leur côté, les pouvoirs publics locaux pourraient, notamment, formaliser des partenariats entre le service public départemental de l'autonomie (SPDA) et les acteurs de l'hébergement et du logement accompagné ; relancer les appels à projets pour la création de petites unités de vie ; sans oublier l'implication des DREETS, ARS et hauts commissaires à la pauvreté au sein des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement, afin de tenir compte des besoins des personnes précaires dans la programmation de l'offre de logement et d'hébergement.

La mobilisation des pouvoirs publics nationaux est également essentielle. Plusieurs initiatives pourraient ainsi être prises, comme la suppression de la réduction de loyer de solidarité (RLS) aux bailleurs sociaux, de manière à dégager des fonds pour l'adaptation des logements au vieillissement ; la sécurisation de l'habitat inclusif (via la CNSA notamment) au-delà de 2029 ; ou encore l'organisation d'une Journée nationale de l'habitat inclusif à l'instar de celle de 2023.

Toutes ces préconisations sont réalisables, y compris dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, puisque bon nombre d'entre elles reposent surtout sur une **amélioration de la coopération entre acteurs.**

La présentation de cette étude est une première étape qui sera suivie par l'organisation d'un webinaire début juillet pour une large mobilisation de tous les acteurs concernés, à la veille des discussions sur les PLF et PLFSS 2026.

¹*Étude de la FAS Ile-de-France de 2016*

²*Contribution au Projet Régional de Santé, FAS Ile-de-France – Uriopss Ile-de-France, Décembre 2022*

Numéro de fiche

113.21 Ko